



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4^{ème}
délibération

AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard
DILLENSCHNEIDER

CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY

Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9^{ème}
délibération

MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine
HUYNH

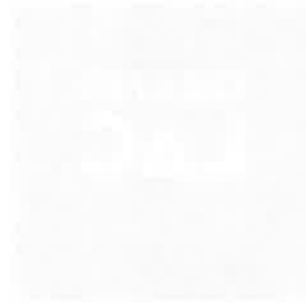
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Louis ALLARD
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Régis DORMOY
Patrice BLANCHOZ
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE
Pôle Aménagement CGLE
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2022

Exécutoire le : **13 AVR. 2022**

Affichée le : **13 AVR. 2022**

Visée le : **13 AVR. 2022**

MARCHES PUBLICS

Accord cadre de services à bons de commande n°2022 - 001 : Lavage des conteneurs à déchets - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché, portant sur le lavage des conteneurs à déchets.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande décomposé en 2 lots :

- Lot n° 01 – Prestation de lavage et désinfection des conteneurs,
- Lot n° 02 – Location de matériels de lavage et de désinfection des conteneurs.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum sans minimum.

Les montants maximums sont fixés ci-après pour chacune des périodes de validité de l'accord-cadre et pour chacun des lots :

Lot 01 – Prestation de lavage et désinfection des conteneurs		
N° de la période	Montant maximum HT (€)	Montant maximum TTC (€)
Période initiale (2 ans)	180 000,00	198 000,00
Période 2	90 000,00	99 000,00
Période 3	90 000,00	99 000,00

Lot 02 – Location matériels de lavage et désinfection des conteneurs		
N° de la période	Montant maximum HT (€)	Montant maximum TTC (€)
Période initiale (2 ans)	180 000,00	198 000,00
Période 2	90 000,00	99 000,00
Période 3	90 000,00	99 000,00

L'accord cadre est passé pour une durée initiale de deux ans à compter de la notification du marché, renouvelable deux fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60 % prix,
- 40 % valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base des bordereaux des prix unitaires (BPU), devis d'aide au dépouillement (DAD) et supports d'analyse technique (SAT).

La Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2022 propose de retenir :

LOT N° 01 : PRESTATION DE LAVAGE ET DESINFECTION DES CONTENEURS

Nombre d'offres réceptionnées : 2

L'entreprise **CHABLAIS SERVICE PROPRETE**, domiciliée 166 chemin du Moulin Favre – Gros Perrier 74890 BRENTHONNE.

Le montant estimé annuel est de 90 200 € TTC.

LOT N° 02 : LOCATION MATERIELS DE LAVAGE ET DESINFECTION DES CONTENEURS

Nombre d'offres réceptionnées : 1

L'entreprise **SAS LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT**, domiciliée 1 avenue de l'Etang
84000 AVIGNON.

Le montant estimé annuel est de 34 100 € TTC.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section de fonctionnement : Budget principal : 264 Régie de collectes et transferts - 61558 Autres biens mobiliers

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les attributions des lots ci-dessus présentés aux entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés d'accord cadre à bon de commande ci-dessus présentés avec les entreprises précitées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents ou représentés : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Accord-cadre de services à bons de commande 2022-001: Lavage des conteneurs à déchets - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : d4131 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4131-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

